

Assainissement non collectif Contrôle dans le cadre d'une transaction immobilière

Date du contrôle : 01/10/2025
 Identifiant de l'installation : 030A457
 Date de réalisation : 13/07/2022
 Adresse : 66 route de citeuill
 Commune : 16300 BARRET
 Nom et adresse du propriétaire :

Références cadastrales :
D 839
D 840

Contrôle fait par  Huissier de justice - SCP TALBOT) en présence de 

Caractéristiques de la maison :

Type d'habitation : **inhabitée**
 Nombre de chambres : **3** Nombre de pièces principales : **5**
 Existence d'un puits : **non**
 Destination des eaux pluviales : **infiltration sur la parcelle**
 Aménagement du terrain aux abords de l'installation d'assainissement : **cour, friche**
 Élément(s) probant(s) fourni(s) : **certificat de conformité**

Descriptif d'assainissement (cf. schéma) :

- Vérification des branchements des eaux usées :

Cuisine : évier, lave-vaisselle (raccordement visible sous l'évier)
 Cellier : Machine à laver (tuyau apparent, testée avec une bouteille d'eau)
 Salle de bain : lavabo x 2, douche, baignoire WC
 Salle d'eau : lavabo, douche

- 6 tés de visite : **bon écoulement**

Filière ECOFLO polyéthylène PE2, 5EH (agrément 2016-003-ext11)

- Fosse toutes eaux polyéthylène : **3040 L** **niveau d'eau anormalement haut**

Dernière vidange : **jamais**

- Décompression : **oui** Ventilation de la fosse : **oui** Extracteur : **statique**

- Préfiltre « PF17 » intégré à la fosse toutes eaux : **niveau d'eau anormalement haut**

- Filtre à fragments de coco : **2,73 m3** **dysfonctionnement majeur, niveau d'eau anormalement haut, rehausses non étanches**


- Fonctionnement de l'auget basculant : **plus en place, sale, ne fonctionne pas**
- Plaques de distribution : **non vue, sous l'eau**
- Etat des fragments de coco : **mauvais état altéré, sous l'eau**
- Pompe de relevage : **non alimentée en électricité**

- Rejet : **dans un lit d'infiltration de 10,4 m²**

- Regard au départ des drains : **fond sec**
- Regard au bout des drains : **présence de terre, à nettoyer, fond sec**

Modification(s) suite à la conformité : aucune

Attention, le service ne peut attester de la présence effective et de l'état des éléments d'assainissement qui ne sont pas accessibles. Certaines données sont recueillies auprès du propriétaire et ne peuvent être contrôlées le jour de la visite.

 L'assainissement peut représenter un danger suite à l'altération du béton ou la déformation du plastique.

Observations suite à la visite :

Les techniciennes sont rentrées dans la maison en présence de (Huissier de justice - SCP TALBOT). La technicienne fait couler l'eau des différents éléments sanitaires.

Les fragments de coco ont été immergés trop longtemps dans l'eau et n'ont plus de pouvoir épuratoire.

Il est possible que des eaux pluviales s'infiltrent par les rehausses de la filière.

Obligations entre deux visites :

Les copies des bons de vidanges doivent être envoyées au SPANC.

Attention, les installations d'assainissement non collectif sont entretenues régulièrement par le propriétaire de l'immeuble et vidangées par **des personnes agréées par le préfet** (Art. 15 de l'arrêté du 7 septembre 2009 modifié fixant les prescriptions techniques).

Montant du contrôle : 150 € (facturé par le trésor public).

Évaluation de votre installation* : (se référer à la partie grisée)

Problèmes constatés sur l'installation	ZONE A ENJEUX SANITAIRES OU ENVIRONNEMENTAUX		
	NON	Enjeux sanitaires	Enjeux environnementaux
Absence d'installation	NON RESPECT DE L'ARTICLE L.1331-1-1 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE MISE EN DEMEURE DE REALISER UNE INSTALLATION CONFORME TRAVAUX A REALISER DANS LES MEILLEURS DELAIS		
- Défaut de sécurité sanitaire (contact avec les eaux usées, nuisances olfactives) - Défaut de structure / fermeture - Implantation à moins de 35 m d'un puits privé déclaré utilisé pour l'alimentation en eau potable d'un bâtiment non raccordable au réseau public de distribution	INSTALLATION NON CONFORME Danger pour la santé des personnes TRAVAUX OBLIGATOIRES DANS UN DELAI DE 4 ANS TRAVAUX DANS UN DELAI DE 1 AN SI VENTE		
- Installation incomplète - Installation significativement sous-dimensionnée - Installations présentant des dysfonctionnements majeurs	INSTALLATION NON CONFORME		
	TRAVAUX DANS UN DELAI DE 1 AN SI VENTE	Danger pour la santé des personnes TRAVAUX OBLIGATOIRES DANS UN DELAI DE 4 ANS TRAVAUX DANS UN DELAI DE 1 AN SI VENTE	Risque environnemental avéré TRAVAUX OBLIGATOIRES DANS UN DELAI DE 4 ANS TRAVAUX DANS UN DELAI DE 1 AN SI VENTE
Défauts d'entretien ou usure	Liste de recommandations pour améliorer le fonctionnement de l'installation		

*Annexe II tableau récapitulatif des modalités d'évaluations des installations de l'arrêté du 27 avril 2012 relatif aux modalités de l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif

Conclusion :

Le massif à fragments de coco est altéré. L'acquéreur devra changer le média filtrant avant que la maison ne soit de nouveau habitée (article L.1331-1-1 du code de la santé publique). Pour cela il est nécessaire de prendre contact avec un technicien du fabricant PREMIER TECH.

La filière devra être au préalable vidangée.

Le fonctionnement de la pompe de relevage n'a pas pu être vérifié.

Recommandation(s) : néant

*Dans le cadre de la réhabilitation de l'assainissement, le propriétaire remplit **obligatoirement** une demande d'assainissement qui doit être validée par le SPANC avant les travaux.*

Fait à Touvérac, le 24 novembre 2025,

Par délégation,

Responsable du Service Environnement
et Autorisations du Droit des Sols



Fait à, le

Le Maire

Descriptif de l'assainissement



787



Echelle : 1/200

Page 4 sur 4